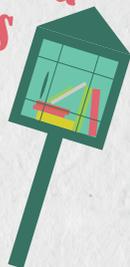


Des exemples de projets éligibles

Potagers urbains



Boîtes à livres



Fresques murales

Parcours sportifs



Espaces de détente
et de pique-nique



Parcs de jeux

Pour déposer votre projet et trouver
des informations :



budget.participatif@ville-bressuire.fr



05 49 80 49 40

Infos et programme sur
www.ville-bressuire.fr



Infos et programme sur
www.ville-bressuire.fr



BUDGET PARTICIPATIF

3^{EME} EDITION

VOS IDEES POUR BRESSUIRE!



DEPOSEZ VOS PROJETS AVANT LE 15 MAI 2022

Le budget participatif, c'est quoi ?

C'est un outil de démocratie participative qui permet aux citoyens de réaliser des projets d'intérêt général dans des lieux publics. Pour la troisième année consécutive, la Ville de Bressuire propose une enveloppe de 50 000 euros pour réaliser les projets que vous voudriez voir émerger sur le territoire.



Qui peut participer?

Tous les habitants de Bressuire et des communes déléguées, sans limite d'âge. Les mineurs doivent cependant disposer d'une autorisation parentale et être accompagnés d'un adulte.

Un projet recevable, c'est quoi ?

- Vise l'intérêt général : il doit être accessible ou servir au plus grand nombre
- Réalisable dans les 2 ans par la Ville de Bressuire
- Localisé sur le territoire de Bressuire
- Relève des compétences de la Ville
- Est un investissement durable pour la ville : aménagement, construction, rénovation, etc. dans un équipement ou espace public.

Qui désigne les projets Lauréats ?

Les projets sont d'abord étudiés par les services municipaux pour vérifier leur recevabilité. Un premier jury d'élus et de techniciens émet un avis de faisabilité technique et financière. C'est le Jury Citoyen qui désigne le ou les projets lauréats. Composé d'élus et d'habitants représentant les Bressuirais (jeunes, chefs d'entreprises, artisans, commerçants, membres d'associations, etc.), il a été constitué, pour trois éditions en 2020 suite à un appel à candidatures.



APPEL A IDÉES

Du 1^{er} mars au 15 mai 2022

Vous avez 2 mois et demi pour soumettre votre projet à la Ville de Bressuire !



ETUDE DES PROJETS

Du 15 mai au 31 août 2022

Les services municipaux étudient les projets et leur faisabilité technique et financière. Si des éléments doivent être précisés ils pourront revenir vers vous.



JURY DE RECEVABILITÉ

Début septembre 2022

Un jury d'élus et de techniciens analyse les projets et émet un avis consultatif sur les projets.



JURY CITOYEN

Septembre 2022

Le Jury Citoyen étudie chaque projet. Après discussions, les membres du jury décident du ou des projets lauréats.



RÉALISATION DES PROJETS

2022-2024

La Ville de Bressuire finance et réalise les projets lauréats en y associant les porteurs de projet.